



Juin 2026

AUGMENTATION DU SMIC ! QU'EN EST-IL DES FONCTIONNAIRES ?

1 AN OU 10 ANS D'ANCIENNETÉ, BIENTÔT LE MÊME SALAIRE !

Au 1er juin 2026, le SMIC augmente.

Pour ne pas laisser d'agents de la Fonction Publique sous le SMIC, le gouvernement choisit une nouvelle fois la solution de facilité : une **indemnité différentielle** pour compléter les salaires.

Le résultat est que :

- ✗ Des agents ayant plusieurs années d'expérience toucheront dès lors une équivalence de rémunération identique à celle de collègues débutants.
- ✗ L'ancienneté et l'expérience ne sont plus reconnues.
- ✗ Cette indemnité ne compte pas pour la retraite.
- ✗ Dès que l'indice majoré 378 est atteint, elle disparaît.




Dans nos hôpitaux, des agents de catégorie C, des aides-soignants jusqu'au 3ème échelon et même certains agents de catégorie B sont concernés.


L'UNSA revendique une véritable revalorisation indiciaire : les agents dont l'indice est inférieur à 378 devraient être reclassés à ce niveau, plutôt que de dépendre d'une indemnité différentielle sans effet sur leur retraite.

Travailler plus longtemps pour gagner pareil : voilà la réalité que l'on impose aujourd'hui aux agents hospitaliers.

Syndicat **UNSA@**

 Hôpitaux Civils de Colmar – 39 Avenue de la Liberté - 68024 COLMAR Cedex - Bâtiment 30 (1er étage)

 2 47 68 – 2 51 30

 unsahcc68@gmail.com

 UNSA HCC

 <https://unsa-hcc.fr>